

L'encours de la dette diminue de plus de 5% entre 2016 et 2017

L'Agglo a mobilisé deux nouveaux emprunts sur son budget annexe assainissement collectif pour un montant total de 2,2 M€. Parallèlement, 7 M€ de dette ont été remboursés sur l'ensemble des budgets.

L'Agglo poursuit donc son désendettement en 2017. Son encours de dette s'est réduit de 4,8 M€, soit une baisse de 5,2 %.

La situation de la collectivité est saine puisque sa capacité d'autofinancement brute¹ est plus importante que dans la plupart des agglomérations françaises et

¹ La capacité d'autofinancement brute est la différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement.

sa capacité de désendettement² est plus faible que la moyenne nationale.

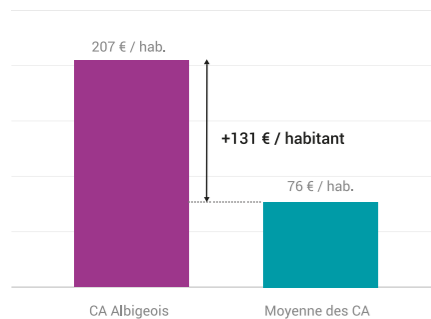
Ainsi, si l'Agglo consacrait la totalité de son autofinancement au remboursement de sa dette, cette dernière serait totalement éteinte en seulement trois années.

C'est grâce à ce haut niveau d'autofinancement que l'Agglo a pu maintenir un niveau élevé d'investissement conséquent ces dernières années. **Entre 2010 et 2017, l'Agglo a investi 242 M€, soit une moyenne de 30,2 M€ par an³.**

² La capacité de désendettement est le rapport entre l'encours de dette et la capacité d'autofinancement.

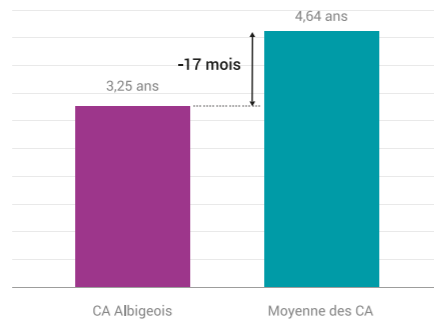
³ Budget général + budgets annexes (dont budgets gérés en comptabilité de stock)

CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT BRUTE 2017



Source : fiche de situation financière 2017 – DGFIP (budget général)

CAPACITÉ DE DÉSENETTEMENT 2017



Une administration engagée dans la certification des comptes publics

Le Grand Albigeois fait partie des 25 collectivités retenues pour l'expérimentation de la certification des comptes.

Cette certification doit permettre à un auditeur externe de pouvoir certifier que les comptes de l'Agglo sont réguliers, sincères et donnent une image fidèle de son patrimoine, de sa situation financière et du résultat des opérations de l'exercice. Cette démarche de certification permettra à l'Agglo :

- » de consolider les procédures internes déjà mises en place en terme de fiabilité comptable ;
- » de renforcer les garanties offertes aux financeurs, ce qui facilitera l'accès aux ressources financières externes. C'est une garantie de professionnalisme vis-à-vis de nos partenaires extérieurs ;
- » de donner une assurance raisonnable sur la fiabilité de l'information financière afférente à la collectivité pour les élus et les citoyens ;
- » d'anticiper une évolution réglementaire portant sur la généralisation de la certification, tout en bénéficiant d'une assistance des services de l'Etat (Chambre Régionale des Comptes et DGFIP).

Cette phase d'expérimentation se déroule en deux temps sur la période 2017-2023.

À partir de l'exercice 2017 et jusqu'au dépôt des comptes de l'exercice 2019,

la Cour des Comptes accompagne la collectivité dans une démarche progressive d'évaluation de la fiabilité de ses états financiers.

Cet accompagnement a débuté par la réalisation d'un « diagnostic global d'entrée » sur les comptes de l'exercice 2016, qui sera complété, au cours des années suivantes (2018 et 2019), d'audits approfondis. Les conclusions de ces travaux seront transmises chaque année à l'exécutif de l'Agglo sous la forme de relevés d'observations. **Ces travaux sont menés conjointement par la Cour des Comptes et la Chambre Régionale des Comptes d'Occitanie.**

Ensuite, des commissaires aux comptes réaliseront des certifications préparatoires sur les comptes des exercices 2020, 2021 et 2022. L'avis des commissaires aux comptes sur la fiabilité des comptes de la collectivité sera transmis à la Chambre Régionale des Comptes et à l'exécutif de la collectivité. Cet avis devra faire l'objet d'une communication en conseil communautaire.

À l'issue de cette phase d'expérimentation, la Cour des Comptes devra remettre son rapport d'évaluation au gouvernement.

2017

LA SITUATION FINANCIÈRE DU GRAND ALBIGEOIS

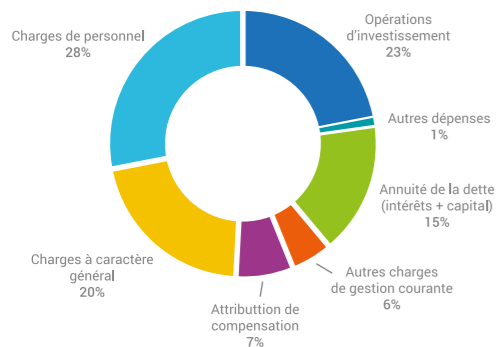
La répartition des recettes et des dépenses

Créée en 2003, la communauté d'agglomération de l'Albigeois intervient sur le territoire des 16 communes membres dans les domaines de compétences qui lui sont confiés : développement économique, voirie, transports, entretien des espaces publics, médiathèques, équipements aquatiques, assainissement, chenil, réseau des assistantes maternelles, zone d'activité, politique de l'habitat, pistes cyclables, éclairage public, gestion des déchets... Au quotidien, ce sont plus de 500 agents qui sont

à pied d'œuvre pour assurer les missions de proximité, piloter et animer les actions communautaires au service du territoire et des 84 990 grands albigeois.

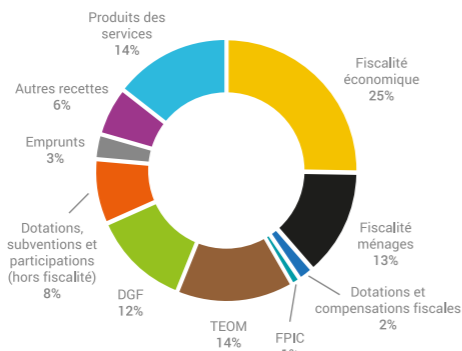
Ces actions sont comptabilisées via 1 budget général et 9 budgets annexes. Une vision consolidée des recettes et des dépenses réelles (hors flux croisés entre budgets) sur l'ensemble de ces budgets permet d'appréhender les équilibres financiers de la collectivité en 2017.

DÉPENSES RÉELLES DE L'AGGLOMÉRATION 2017



Total des dépenses réelles de l'Agglomération en 2017 : 76 964 227 €

RECETTES RÉELLES DE L'AGGLOMÉRATION 2017



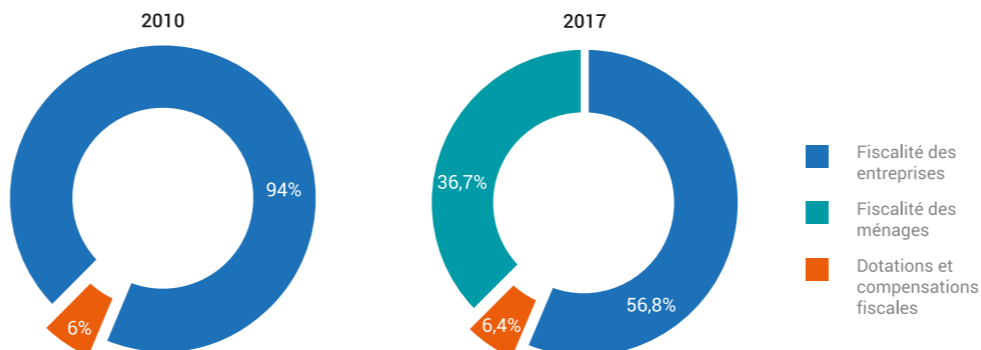
Total des recettes réelles de l'Agglomération en 2017 : 81 236 061 €

Les niveaux de taxe sont inchangés depuis 2010

La **réforme fiscale de 2010** s'est traduite par la **disparition de la taxe professionnelle** et par une redéfinition des recettes fiscales entre les différents niveaux de collectivités (régions, départements, EPCI et communes). Le **transfert de la fiscalité**

sur les ménages anciennement gérée par le département (taxe d'habitation) et la région (taxe sur le foncier non bâti) a ainsi profondément modifié la structure des recettes de fonctionnement de la communauté d'agglomération.

ÉVOLUTION DE LA STRUCTURE DU PRODUIT FISCAL DIRECT (Y COMPRIS COMPENSATIONS FISCALES)



En 2017, le produit fiscal direct de l'Agglo s'élève à 29,2 M€, en progression de +2% par rapport à l'année 2016 (+0,6 M€).

Les élus ont choisi de ne pas faire évoluer les taux de fiscalité directe par rapport à ceux en vigueur avant la réforme fiscale : les taux de taxe

d'habitation (10,54%), de taxe foncière sur les propriétés non bâties (3,90%) et de cotisation foncière des entreprises (37,51%) sont donc inchangés depuis 2010. La hausse du produit fiscal sur 2017 s'explique ainsi par la seule croissance des bases d'imposition.

Un haut niveau d'investissement maintenu sur le territoire

Depuis 2014, les collectivités locales contribuent à l'**effort de redressement des comptes publics**. Cela se traduit par une diminution de la dotation globale de fonctionnement de 11,5 Mds€ sur la période 2014-2017. **La perte de recette cumulée pour l'Agglomération s'élève à 9,2 M€** sur les années **2013 à 2017**.

Cette situation a nécessité la **mise en œuvre de mesures de limitation des dépenses publiques**, tout en conservant le **souci de préserver la qualité des services** rendus aux habitants.

Malgré ces contraintes financières, **le volume des investissements publics par habitant reste plus élevé sur le territoire Albigeois qu'ailleurs**. L'Agglo a investi 14,8 M€ en 2017 sur son budget général auxquels s'ajoutent 4,6 M€ de dépenses sur les budgets annexes.

DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT 2017

